

# COMMENT FINANCER VOTRE FORMATION ?



## Bénévoles ou dirigeants dans une association

Vous avez la possibilité de mobiliser :

- Compte personnel de Formation (CPF) (*voir page explicative*)
- + En fonction de votre collectivité locale, possibilité d'aide de financement par certains conseils départementaux.



## Demandeur d'emploi, jeune en insertion professionnelle ou en apprentissage

Vous nous invitons à contacter votre conseiller pour vous accompagner dans les dispositifs d'aides aux financements de votre formation :

- Pôle emploi
- Mission locale (-26 ans)

Si vous souhaitez un appui complémentaire l'ITFE est à votre disposition pour vous accompagner dans votre parcours de formation et de financement.

## Salarié dans un club ou un comité



Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, votre employeur peut mobiliser auprès du nouvel OPCO, l'AFDAS, des dispositifs de financement suivant :

- Plan de développement de compétences
- Alternance : Contrat professionnalisation et d'apprentissage et reconversion ou promotion dans le cadre du dispositif « PRO A »
- Droit acquis CPF abondé par l'AFDAS plafond 2 000€ dans le cadre de TFP+ certificat et plafond de 2500€ pour des VAE

Nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans les démarches administratives au sein de l'ITFE et nous vous invitons à vous connecter sur votre espace employeur : <https://www.afdas.com/>